

Lettre de Voltaire à D'Alembert, 1er octobre 1764

Expéditeur(s) : Voltaire

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Voltaire, Lettre de Voltaire à D'Alembert, 1er octobre 1764, 1764-10-01

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 10/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1938>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitPremièrement mon cher et grand philosophe...

RésuméLui demande de démentir qu'il est l'auteur du [Dictionnaire philosophique].

Critique ce que l'art. « Dictionnaire » de l'Enc. dit de de Bayle. Attaques de Fréron, Lefranc de Pompignan, etc.

Date restituée1er octobre [1764]

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire64.45

Identifiant1311

NumPappas556

Présentation

Sous-titre556

Date1764-10-01

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la fiche Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Non renseigné
Publication de la lettre Best. D12113. Pléiade VII, p. 860-861
Lieu d'expédition Ferney
Destinataire D'Alembert
Lieu de destination Paris
Contexte géographique Paris

Information générales

Langue Français
Source autogr., 3 p.
Localisation du document Paris BnF, NAFr. 24330, f. 86-87

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné
Auteur(s) de l'analyse Non renseigné
Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

P. 0556
n° 1344

Paris BnF, NAFr. 2430, f. 86
Le 10 octobre 1986, Valtan, 51

86

Le 10 oct. 1766.

promissionnaire mon cher et grand pater
phr. j'ai vu la conspiration d'affirmer sur
votre parole de paradis, que votre freres n'a
nielle part au portatif. car votre freres
jure et ne jure pas, que jamais il
n'a ni jure ni cetera infamia, et est faux
les croire, et il n'est pas que les
freres soient portatif. ce n'est point
le mensonge officieux que je propose
comme faux, c'est le mensonge officieux,
le mensonge essentiel de bien dire que
certaine renie par moi jeter point
Pernoy, c'est de ne pas armer la
langue de la calomnie et la main
de la persécution. ce livre est divin
et de Dieu et de trois autres jures que dy
sont gllsies. que au incertitude
aux humeurs parum ce n'est nature
mais je jure par Saboth, et a Dieu
que non sum auctor in per lebi.

et ne peut avoir été ^{rien} que par une
 inspiration du diable. car il y a du moral
 et de l'infamie.
 mon second point est que j'ai
 tombé aujourd'hui sur l'article
 Dictionnaire, en vertu d'un éloqu岸.
 j'ai vu avec horreur si qu'on vous
 dit par baillat, héman. Si l'avant
plus respecté la religion est la main,
 ou quelque chose d'appropré.
 et que vous n'avez compris! Il
 faut que le démon de justice vous
 ait possédé dans ce moment là.
 vous devez faire justice de toute
 extravagance de ces deux lignes.
 que vous ne s'avez plus de spiritos
 et de la fontaine. que ces lignes
 soient les articles de ces lignes.

et monstres! et tirant des esprits!
 quel despotisme a frons vous
 caresse! si vous avez convenu
 mon jura et parler ainsi de
 notre pays?
 est ce que j'aurais demandé en graces
 mon cher philosophe que j'aurais
 dit jamais l'autant de ces portatifs.
 c'est une expédition un rassemblement de plusieurs
 morceaux d'écriture de plusieurs auteurs.
 perdais auquel point on s'oppose contre
 ce livre. les frères et les pampignons
 avec qui je demeure, ce fut conséquem-
 ment les gens de bien devenus crues qu'il n'est
 et pas. on ne peut ny vous opposer
 ny vous aimer plus que j'ai fait.
 n^o 6 j'aurais dans ce moment que les oranges
 seules en ont le droit. les autres sont
 serices. l'usage est de ne pas en faire
 propriété. l'usage ne permet pas, mais
 pourquoy ne l'usage?

Heck 1934

A J'Alcembert

2 octobre 1764

M. 5777